

LOI N° 2015-24 DU 03 AOÛT 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 07 avril 2015, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'une centrale thermique de 120 MW à MARIA GLETA (PCCTMG) Phase II en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 13 juillet 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de **dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA**, signé à Cotonou, le 07 avril 2015, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'une centrale thermique de 120 MW à MARIA GLETA (PCCTMG) Phase II en République du Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 août 2015.

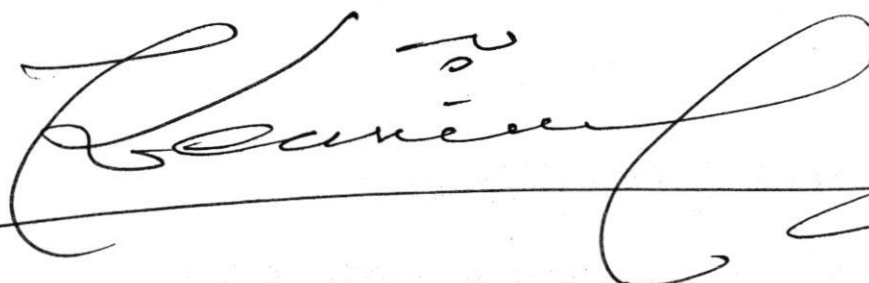
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Energie, des
Recherches Pétrolières et Minières et du
Développement des Energies Renouvelables,



Komi KOUTCHE



Spéro MENSAH

